

209C1090
FR0000066961-FS0475

4 août 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BERNARD LOISEAU

(Euronext Paris)

Par courrier du 24 juillet 2009, complété par des courriers des 28 juillet et 4 août, la société en nom collectif Partnership Convictions 1 (1) (10 rue du Colisée, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2009, par suite d'une acquisition d'actions BERNARD LOISEAU sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société BERNARD LOISEAU et détenir 74 360 actions BERNARD LOISEAU représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 3,35% des droits de vote de cette société (2).

(1) Société dont l'actionnaire principal détient une participation égale à 22,52% et dont l'objet social consiste en la prise de participation en France et à l'étranger dans des sociétés, généralement dédiées aux services à la personne et plus particulièrement dans les secteurs du luxe, des loisirs, de l'environnement, de la beauté et santé et de la finance.

(2) Sur la base d'un capital composé de 1 432 100 actions représentant 2 221 357 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.